

## DANS CE NUMÉRO

PAGE 1

Mise à jour du registraire

Merci au président  
sortant de la CREPS

PAGE 2

Recherche de membres de  
comité

Au revoir à deux membres du  
Comité sur l'éducation et la  
certification des  
enseignant(e)s

PAGE 3

Le travail de la CREPS se  
répand partout en province

Les Normes de Conduite  
Professionnelle de la CREPS

PAGE 4

Norms de Conduite  
Professionnelle Cont.

## Mise à jour du registraire

Cette communication se rendra dans votre boîte de réception à l'un des moments les plus occupés de l'année. Je vous fais parvenir mes meilleurs souhaits alors que vous effectuez le travail très important qui terminera un cycle et en préparera un nouveau.

Comme le travail des enseignant(e)s, le travail de la CREPS est cyclique, mené par des événements annuels. Le printemps, la conclusion des cours universitaires engendre une augmentation accrue dans le nombre de demandes reçues pour la certification en enseignement et les préparations pour la prochaine année scolaire font en sorte qu'un grand nombre d'enseignant(e)s cherchent à s'enregistrer à l'avance en prévision de l'automne. Il s'agit d'une période passionnante de l'année aux bureaux de la CREPS, car nous échangeons avec des candidat(e)s à l'enseignement enthousiasmés de commencer leur carrière et des enseignant(e)s en fonction alors que nous leur aidons à compléter le processus d'enregistrement.

Tous au long des mois de mai et juin, plus de 600 finissants recevront leur certification en enseignement, et 14 000 enseignant(e)s d'enregistreront pour la prochaine année scolaire.

Après le va-et-vient frénétique de juin, j'espère que vous aurez eu l'occasion de passer du temps à réfléchir à vos succès de l'année et que vous aurez pu profiter de repos et de relaxation pendant l'été.

Cordialement,

Trevor Smith

Trevor Smith, registraire et COO de la CREPS, adresse le Groupe de travail des Professions autoréglementées de la Saskatchewan (Saskatchewan Self-regulated Professions Working Group) lors du Forum sur l'aptitude à exercer (Fitness to Practice forum) qui a eu lieu à Saskatoon le 13 mars, 2019.



## Merci au président sortant de la CREPS

Lors de la réunion du Conseil administratif de la CREPS du 30 mai, 2019, le président Robin Bellamy (à la droite) a présenté un prix de remerciement à Tom Schonhoffer (à la gauche) pour son service à titre de premier président du Conseil d'administration, de 2015 à 2018.

## Recherche de membres de comité

Qu'est-ce que cela veut dire pour un(e) enseignant(e) de se tenir au courant dans sa pratique?

Pendant combien d'années un(e) enseignant(e) peut-il ou elle être permis(e) de ne pas pratiquer ou s'engager à l'apprentissage professionnel avant de ne plus être considéré(e) à jour dans sa pratique?

Si un(e) enseignant(e) n'est plus considéré(e) à jour dans sa pratique, comment peut-il(elle) se mettre à jour?

Est-ce que tous les enseignant(e)s enregistré(e)s participent à suffisamment d'activités d'apprentissage professionnel comme partie de leurs tâches régulières pour répondre à une norme minimale d'apprentissage professionnel continu?

Combien d'apprentissage professionnel est nécessaire, et qu'est-ce qui « compte » comme apprentissage professionnel?

Y a-t-il des différences au niveau des besoins en apprentissage professionnel des enseignant(e)s en fonction de leur situation d'emploi?

Est-il nécessaire pour les enseignant(e)s de cataloguer leurs apprentissages professionnels ou est-ce que cela se passe-t-il déjà comme partie des processus annuels de planification de la croissance professionnelle?

S'il vous intéresse de tenter de trouver des réponses aux questions posées ci-dessus, veuillez considérer soumettre votre candidature pour faire partie du groupe de travail de la CREPS sur l'Apprentissage professionnel continu et la pratique courante (APCPC) (ou Continual Professional Learning and Currency of Practice (CPLCP)).

Le groupe de travail sur l'APCPC est à la recherche de trois enseignant(e)s pour se joindre au groupe.

Le groupe de travail sur l'APCPC sera responsable de faire des recommandations au Comité sur l'éducation et la certification des enseignant(e)s (CÉCE) de la CREPS en matière des points suivants:

1. Un cadre d'apprentissage professionnel continu pour les enseignant(e)s enregistré(e)s; et
2. Un cadre des pratiques courantes pour les enseignant(e)s enregistré(e)s.

Les trois enseignant(e)s sélectionné(e)s se joindront aux trois membres du CÉCE pour former le groupe de travail. Le groupe de travail de l'APCPC superviserá un projet de recherche qui examinera :

- a. l'état actuel de l'apprentissage professionnel pour les enseignant(e)s enregistré(e)s de la Saskatchewan; et
- b. les exigences à l'échelle nationale et internationale au niveau de la pratique courante chez les enseignant(e)s.

Si ce groupe vous intéresse, veuillez faire parvenir une lettre d'expression d'intérêt par courriel à [registrar@sptrb.ca](mailto:registrar@sptrb.ca) au plus tard le 31 août, 2019.

Les lettres d'expression d'intérêt devraient inclure:

1. un énoncé expliquant les raisons motivant votre intérêt dans le projet et ce que vous pouvez contribuer au groupe;
2. le nom de trois références professionnelles appuyant votre participation au comité (les références devraient faire parvenir leurs lettres directement par courriel à [registrar@sptrb.ca](mailto:registrar@sptrb.ca) en s'assurant que votre nom soit dans l'objet du message; et
3. la reconnaissance que votre employeur vous accordera vos absences du travail pendant 3 à 5 jours au cours de l'année scolaire 2019-2020 si vous êtes sélectionné(e)s pour participer au groupe. (Les couts de remplacement seront défrayés par la CREPS).

## Au revoir à deux membres du Comité sur l'éducation et la certification des enseignant(e)s

Le Comité sur l'éducation et la certification des enseignant(e)s (CÉCE) dira au revoir à deux de ses membres l'an prochain. Les contributions précieuses de la Dre Val Mulholland de l'Université de Regina et de Mme Laurie Gatzke de la League of Educational Administrators, Directors and Superintendents nous manqueront. Le Conseil d'administration de la CREPS les remercient pour leur service au sein du CÉCE.

Le comité CÉCE de la CREPS est chargé de faire des recommandations au Conseil d'administration sur des sujets portant sur l'éducation et la certification des enseignant(e)s. Parmi les membres du CÉCE sont des représentants de l'Université des Premières Nations du Canada, l'Institut Gabriel Dumont, la League of Educational Administrators, Directors and Superintendents, le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, l'Association des conseils scolaires de la Saskatchewan, la Fédération des enseignant(e)s de la Saskatchewan, l'Université de Regina, et l'Université de la Saskatchewan, et sa présidence est assurée par le Conseil d'administration de la CREPS.

## Le travail de la CREPS se répand partout en province

Au cours des derniers mois, le registraire et le registraire adjoint se déplacent partout en province pour rencontrer sur place les dirigeants des divisions et conseils scolaires. L'objectif consiste à rencontrer toutes les 27 entités avant la fin de l'année scolaire 2020, autant que le permettront le temps et la logistique. Bien que nous rencontrons souvent les divisions et conseils scolaires et d'autres intervenants pour des raisons spécifiques, l'objet de ces rencontres est d'établir un lien avec les dirigeants des divisions et conseils scolaires et de revoir avec eux le mandat, les politiques et procédures de la CREPS ainsi que pour discuter des enjeux naissants là où nos mandats se chevauchent dans les domaines de la régulation professionnelle.

Nous avons déjà eu l'occasion de rencontrer les divisions scolaires suivantes:

- Holy Family
- Holy Trinity
- Ile-à-la-Crosse
- Division scolaire publique de Lloydminster
- Division scolaire catholique de Lloydminster
- Northern Lights
- Prairie South
- Division scolaire catholique de Regina
- Division scolaire publique de Regina
- Division scolaire publique de Saskatoon
- South East Cornerstone
- Division scolaire catholique de Saskatoon

Nous avons hâte de rencontrer les autres divisions scolaires au cours des mois à venir.

De plus, nous accueillons volontiers l'occasion de se rencontrer avec d'autres intervenants du domaine de l'éducation. Cela peut être des événements de développement professionnel, des rencontres d'école, de division scolaire ou d'association, des rencontres de conseil, des conseils de parents, etc. Les rencontres peuvent porter sur le mandat de la CREPS, la certification des enseignant(e)s, les processus de gestion des plaintes, le rôle de la réglementation professionnelle, des enjeux naissants spécifiques concernant l'éducation, ou tout autre sujet pertinent.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous désirez explorer la possibilité d'établir des liens ou de solliciter notre présence ou une présentation à un événement ou une rencontre.

## Les Normes de Conduite Professionnelle de la CREPS

*Tous les enseignant(e)s enregistrés ont l'obligation de se familiariser avec et d'incorporer les normes de conduite professionnelle dans leur pratique.*

*Préambule aux normes:*

Les enseignant(e)s enregistré(e)s ont le devoir de respecter les normes et maintenir la réputation de la profession de l'enseignement, et de contribuer à l'avancement de ses objectifs, organismes et institutions. L'intégrité est la qualité fondamentale des enseignant(e)s enregistré(e)s.

L'intégrité est à la base de l'engagement des enseignant(e)s enregistré(e)s envers les apprenant(e)s et la réputation de la profession.

La confiance du public envers la profession de l'enseignement peut être améliorée par la conduite professionnelle des enseignant(e)s enregistré(e)s. Par conséquent, la conduite des enseignant(e)s enregistré(e)s devrait refléter favorablement sur la profession et inspirer le respect et la confiance des apprenant(e)s et de la communauté.

La conduite d'un(e) enseignant(e) enregistré(e) au niveau de sa vie publique ou de sa pratique professionnelle reflètera sur l'intégrité de la profession. La conduite d'un(e) enseignant(e) peut avoir un impact direct sur la confiance du public. Les enseignant(e)s enregistré(e)s s'assurent de maintenir la confiance du public en respectant ces normes. Les enseignant(e)s enregistré(e)s doivent aussi respecter toutes les politiques et procédures applicables telles qu'établies par leur conseil scolaire employeur, le ministère de l'Éducation, la FES, la LEADS, ou tout autre organisme associé à leur travail en tant qu'enseignant(e)s enregistré(e)s.

Ces normes définissent la conduite attendue des enseignant(e)s enregistré(e)s de la Saskatchewan. Chaque norme résume un principe de comportement sur lequel s'appuyer pour développer le contexte. Les indicateurs ci-inclus illustrent comment les normes peuvent être respectées. Les normes ont pour but de guider les décisions et les jugements des enseignant(e)s enregistré(e)s, et d'informer les parents, les tuteurs, les apprenant(e)s et le public sur la conduite dont ils et elles peuvent s'attendre de la part des enseignant(e)s enregistré(e)s.

## Norms de Conduite Professionnelle (continué)

Les Normes sont:

1. **Les relations établies par les enseignant(e)s enregistré(e)s avec les apprenant(e)s sont fondées sur la confiance et le respect mutuels.** Les enseignant(e)s enregistré(e)s respectent cette norme de conduite en:
  - ✓ gardant des attentes professionnelles saines qui mettent les intérêts des apprenants au coeur des décisions, à l'école et dans la communauté.
  - ✓ s'assurant que toutes les formes de communication effectuées auprès des apprenant(e)s sont réfléchies, honnêtes et appropriées.
  - ✓ préservant l'identité et les circonstances individuelles sans préjugé.
2. **Les enseignant(e)s enregistré(e)s ont un devoir de sollicitude envers la sécurité et le bien-être scolaire, physique, affectif et spirituel des apprenant(e)s.** Les enseignant(e)s enregistré(e)s respectent cette norme de conduite en:
  - ✓ adoptant des mesures pour assurer et modéliser un environnement sécuritaire, inclusif et respectueux à l'école.
  - ✓ établissant des règles et attentes appropriées, constantes et clairement articulées.
  - ✓ assurant une supervision efficace.
  - ✓ suivant les procédures d'urgence.
  - ✓ agissant en tant qu'éducateurs prudents qui mettent l'élève au centre des décisions.
  - ✓ établissant des pratiques de gestion de classe qui encouragent le respect mutuel et la coopération.
3. **Les enseignant(e)s enregistré(e)s agissent avec honnêteté et intégrité.** Les enseignant(e)s enregistré(e)s respectent cette norme de conduite en:
  - ✓ communiquant ouvertement, honnêtement et respectueusement avec toutes les parties pertinentes, tout en préservant la confidentialité nécessaire.
  - ✓ assumant la responsabilité de leurs méthodes d'analyse, d'évaluation, d'enregistrement des données d'évaluation, et d'enseignement.
  - ✓ établissant un environnement de salle de classe accueillant qui favorise l'apprentissage chez tous les élèves.
4. **Les enseignant(e)s enregistré(e)s assument la responsabilité de maintenir la qualité de leur pratique.** Les enseignant(e)s enregistré(e)s respectent cette norme de conduite en:
  - ✓ participant à l'autoréflexion et l'apprentissage professionnel continu.
  - ✓ recherchant, acceptant et fournissant de la rétroaction pour améliorer la pratique professionnelle.
  - ✓ collaborant avec les autres membres du réseau d'appui de l'apprenant(e).
5. **Les enseignant(e)s enregistré(e)s maintiennent la confiance du public envers la profession de l'enseignement.** Les enseignant(e)s enregistré(e)s respectent cette norme de conduite en:
  - ✓ tenant compte de leur responsabilité en tant que modèles au sein de l'école, de la communauté et en ligne.
  - ✓ communiquant et en entretenant des relations professionnelles avec les apprenant(e)s, leurs parents, tuteurs, collègues et autres intervenants.
  - ✓ agissant de manière à refléter positivement sur la profession de l'enseignement.

